SNUipp - FSU Dordogne — BULLETIN DE SYNDICALISATION 2017-2018

NOM : ..... **Prénom :** ..... Nom de jeune fille : .....

Adresse (personnelle bien préciser) : Rue :..... ou Lieu dit : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Date de naissance : .....

E-mail (personnel) : ..... ☎ fixe : ..... Portable : .....

Établissement(s) ou poste(s) de rattachement : .....

SITUATION : Instituteur(trice) ❑ Professeur des écoles ❑ PE Hors-classe ❑ PE Stagiaire ❑ Etudiant Master ❑

PEGC ❑ PEGC Hors-classe ❑ PEGC classe excep ❑ AE ❑ AVS ❑ EVS ❑

Adjoint(e) élém. ❑ Adjoint(e) mat. ❑ Directeur(trice) ❑ Chargé d'école ❑

Titulaire-mobile ZIL ❑ Titulaire-mobile BD ❑ Enseignant spécialisé (préciser) ❑ :.....

Retraité ❑ Si temps partiel préciser la quotité ....% Autre situation (préciser) : .....

Date de première titularisation : ...../...../..... **Echelon :** ..... **depuis le** ...../...../.....

66 % de déduction fiscale ou de **crédit d'impôt** applicable sur les revenus 2017, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts

ÉC HELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E.			124 €	130 €	136 €	147 €	156 €	167 €	177 €	192 €	206 €
Coût réel			*42 €*	*44 €*	*46 €*	*50 €*	*53 €*	*57 €*	*60 €*	*65 €*	*70 €*
INSTITUTEURS							125 €	131 €	137 €	148 €	162 €
Coût réel							*43 €*	*45 €*	*47 €*	*50 €*	*55 €*
P.E. H.CL. nvlle grille	174 €	186 €	193 €	220 €	232 €	245 €	248 €				
Coût réel	*59 €*	*63 €*	*66 €*	*75 €*	*79 €*	*83 €*	*85 €*				
PEGC H. CL..	143 €	151 €	160 €	169 €	192 €	206 €					
Coût réel	*49 €*	*51 €*	*54 €*	*57 €*	*65 €*	*70 €*					
PEGC CL.EXC.	192 €	208 €	219 €	233 €	246 €						
Coût réel	*65 €*	*70 €*	*74 €*	*79 €*	*83 €*						
PE CL.EXC.	193 €	220 €	232 €	245 €	1er chevron 258 €	2ème chevron 271 €	3ème chevron 284 €				
Coût réel	*66 €*	*75 €*	*79 €*	*83 €*	*87 €*	*92 €*	*96 €*				
RETRAITÉS	Pension < 1500 €/mois			Pension de 1500 à 2000 €/mois				Pension > 2000 €/mois			
(Coût réel)	❑ 100 € *(34 €)*			❑ 105 € *(36 €)*				❑ 110 € *(37 €)*			

MA JOR ATIONS			
A-SH	8 €	DIRE 4/9 CL	10 €
Coût réel	*3 €*	*Coût réel*	*3 €*
CPC - CPD	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
Coût réel	*4 €*	*Coût réel*	*5 €*
IMF PEMF	8 €	Dir SEGPA & Eta Spé	15 €
Coût réel	*3 €*	*Coût réel*	*5 €*
DIRE 1/3 CL	5 €	DIRE EREA/LEA	40 €
Coût réel	*2 €*	*Coût réel*	*14 €*
AUTRES CATÉGORIES			
PE Stagiaires (PES)	70 €	AE – EVS - AVS	15 €
Coût réel	*24 €*	*Coût réel*	*5 €*
Étudiant(e) Master	10 €	Dispo / Congé parental	74 €
Coût réel	*3 €*	*Coût réel*	*25 €*
TEMPS PARTIEL : proportionnel à la quotité de service			

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Snuipp. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :

- Par chèque en .nb. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24» ❑
  (le premier chèque sera encaissé début janvier)
- Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous) ❑

Montant : ..... €

(*cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel)*

Date : ...../...../.....

Signature :

Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique

MANDAT SEPA

Paiement unique ou paiement en série

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM

PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE

CP / VILLE

PAYS

BIC

IBAN

Nom du créancier
SNUipp - FSU Dordogne
Identifiant créancier SEPA
FR 03 ZZZ 439 172

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

Type de paiement : ☒Paiement récurrent / répétitif ☐Paiement ponctuel

Document à renvoyer **accompagné d'un RIB** au ⇒ SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail
26 rue Bodin
24029 PERIGUEUX CEDEX

À .....

Le ❑❑ ❑❑ 20❑❑

Signature :

Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.

Référence Unique de Mandat (RUM) : |S|N|U|I |P|P|F|S|U|2|4|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

3/07/2017